

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

PROCÈS-VERBAL

Présents : Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire

Mmes et Mrs Jean-Yves HEDON, Sylvie SCHREIBER, Richard BENISTANT, Marie-Hélène DESCHAMPS, Jean-Michel BERTHET, Annie DELPON, Dominique CANOT, Adjointes

Mmes et Mrs Pierre ROUX, Daniel PONCY, Charles GUILLON, Guy VIGNAND, Nadine THEVENOT, Claude BREUIL, Angélica DA COSTA, Hocine BENGRAIT, Coco ODIMBA, Virginie BERTHELON, Sébastien CARRON, Pierre DU FORNEL DU ROURE DE PAULIN, Jacques CHEVAT, Charlotte DEMENTHON, Bernard MEYRAND, Abderrahmane SEDDIKI, Marie-Christine ROZIER, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

Annie CLUZEL à Sylvie SCHREIBER
Anaïs BOUTTEMY à Coco ODIMBA
Manon TURTSCHI à Jean-Yves HEDON

Absent :

Philippe RODRIGUEZ

Secrétaire de séance :

Nadine THEVENOT

Élus : 29

Présents : 25

Votants : 28

Ordre du jour :

Décisions du Maire selon l'article 2122-22 du CGCT du 25 juin au 8 octobre 2024

Date	Objet	Attributaire	Montant
03/07	Donation mobilier	Centre hospitalier Bugey-Sud	32 chaises
10/07	Modification de la régie de recettes des horodateurs et cartes de stationnement	Mise à jour de la liste de recettes recouvrées à la suite de la mise en place d'une nouvelle carte de stationnement « aide à domicile »	
11/07	Marché public relatif à l'exploitation des installations de génie climatique des bâtiments communaux	Dalkia centre-est – 69 Villeurbanne	Offre de base : 1 479 009,60 € HT
01/08	Révision amiable du loyer du bail commercial	3 bld de Verdun	Loyer annuel à partir du 1 ^{er} août : 7 800 € au lieu de 8 340 €
02/09	Ester en justice : défense des intérêts de la commune	Litige qui oppose la commune à des administrés : permis d'aménager OAP Léchaud	
03/09	Remboursement billetterie date spectacle modifiée	« Un avenir radieux »	Plein tarif : 38,00 € Tarif réduit : 32,50 € Tarif abonné : 32,50 €
03/09	Remboursement billetterie spectacle annulé (suite décès P. Lafond)	« Je l'aime et je l'aurai »	Plein tarif : 38,00 € Tarif réduit : 32,50 € Tarif abonné : 32,50 €
11/09	Boutique éphémère des Épicuriennes	Vente tablier adulte	12,00 €
20/09	Actualisation des tarifs du bar de l'Intégral	Boissons et petite restauration	Soda/jus de fruits : 2.00 € Eau minérale : 1.00 € Bière au verre : 3.00 € Vin blanc/rouge au verre : 2.50 € Vin pétillant au verre : 4.00 € Bouteille vin blanc/rouge : 12.00 € Bouteille de pétillant : 16.00 € Café/thé/infusions : 1.50 € Boissons Henri-Marie : 4.00 € Focaccia : 8.00 €
30/09	Convention occupation du domaine public par l'UCAB : marché de Noël 2024 (6 au 8/12)	Redevance	300,00 €

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juillet 2024
- Informations du Maire

RAPPORT DÉTAILLÉ

A – Maire M. Dimitri LAHUERTA :

1 – SEMCODA – rapport d'activités 2023

2 – Requalification de la Plaine Sportive Belley Bugey-Sud : phasage des travaux – demande de subvention au titre de la DSIL pour la phase 2

B – 1^{er} adjoint : M. Jean-Yves HEDON

1 – Validation du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges Véhicules Électriques (SDIRVE)

C – Vice-Présidente à la CCBS : Mme Sylvie SCHREIBER – Adjointe

1 – Communauté de Communes Bugey-Sud : rapport d'activités 2023

D – Finances et environnement : Mr Richard BENISTANT – Adjoint

1A – Budget communal principal : Décision modificative n° 2

1B – Budget annexe pôle culture : Décision modificative n° 3

1C – Budget annexe réseau chaleur bois : Décision modificative n° 1

2 – Budget communal : Subvention 2024 au cinéma l'Arlequin

3 – Travaux de rénovation de l'éclairage public par remplacement des lampes LEDS : demande de subvention auprès de l'État et du fonds vert

E – Urbanisme : Mme Marie-Hélène DESCHAMPS – Adjointe

1 - Attribution de subvention dans le cadre de l'opération façade

Délibération déplacée en rapport détaillé à la demande des élus de la minorité :

I – Culture : M. Daniel PONCY : Vice-Président de la commission

1 – Site Patrimonial Remarquable : Modification n° 1 de la composition de la Commission Locale SPR

RAPPORT SIMPLIFIÉ

F – Finances et Environnement : M. Richard BENISTANT : Adjoint

1A – Budget communal : Admission en non-valeur liste n° 6224570231

1B – Budget communal : Admission en non-valeur liste n° 6963532231

2A – Budget Commune : Ajustement provision pour dépréciation des comptes de tiers au titre de l'année 2024

2B – Budget annexe Culture : Ajustement provision pour dépréciation des comptes de tiers au titre de l'année 2024

3 – Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) : Modification des statuts

G – Ressources humaines et sécurité au travail : Mme Nadine THEVENOT – Conseillère Municipale déléguée

1A - Personnel communal : Tableau des emplois à temps complet

1B – Personnel communal : Tableau des emplois à temps non complet

2 – Recrutement agents contractuels : accroissement temporaire d'activité

3A – Personnel communal : Remboursement à un agent frais de visite permis PL

3B – Personnel communal : Remboursement à un agent d'un équipement médical

H – Urbanisme : Mme Marie-Hélène DESCHAMPS – Adjointe

1 – Chemin de la Camusette : Acquisition d'une parcelle à des fins de régularisation

2 – Chemin de Cublond : Servitude pour le passage de réseaux d'un lotissement sur l'emprise d'un chemin rural

I – Culture : M. Daniel PONCY : Vice-Président de la commission

2 – Médiathèque : Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Ain pour l'acquisition d'automates de prêt

3 – Épicuriennes de Belley – festival de la gastronomie : Modalités de remboursement des intervenants

J – Travaux/Transports : M. Dominique CANOT – Adjoint :

1 – Route de Saint Germain : Convention de servitude ENEDIS

Questions et informations diverses

M. le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et salue la présence de la presse (La Voix de l'Ain et Le Progrès) ainsi que le public sur Facebook.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance et procède à la lecture des pouvoirs.

Mme Nadine THEVENOT est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet est adopté à l'unanimité

M. le Maire procède ensuite à la lecture des décisions du Maire (tableau ci-dessus).
et demande s'il y a des questions.

Mme Charlotte DEMENTHON demande où en est le litige opposant la commune à des administrés de Léchaud.

M. le Maire répond que cela n'a pas bougé. La Ville a des O.A.P (opérations d'aménagements programmées) dans son P.L.U (plan local de l'urbanisme) qui commence à vieillir. Il date de 2012 et si la Ville avait eu la responsabilité, elle ne les aurait pas faites dans ces quartiers-là. Ainsi, des riverains ne sont pas en accord avec ces O.A.P et attaquent le permis d'aménager. Donc, des aménageurs sont venus se positionner sur ces O.A.P, et en face, des pétitionnaires et des voisins ne veulent pas voir arriver le projet. Ils attaquent et Belley a été en contentieux sur une O.A.P qui s'est terminée puisque le projet ne va pas se faire avec cet opérateur.

Il y aura aussi d'autres problématiques sur ces O.A.P, car le P.L.U était conçu ainsi, avec une densification sur l'extérieur de la Ville, ce qui n'a pas trop de sens. L'idée est de retravailler une densification plutôt sur les différentes friches ou projets belleysans à venir.

Questions pour la fin de conseil :

Mme ROZIER fera un point sur le parc de stationnement de la vieille porte et les personnels de santé qui rencontrent des difficultés pour se stationner.

M. SEDDIKI évoquera les politiques publiques et les dotations gouvernementales à venir.

Informations du Maire :

- Point d'avancement sur la Plaine sportive :

M. le Maire informe qu'avec une grosse partie du Conseil Municipal, les entreprises, les clubs et les utilisateurs scolaires, ils ont remis officiellement les clés du stade Diano. C'est un équipement de très grande qualité réalisé avec sérieux.

M. le Maire remercie toutes les équipes ayant opéré sur le secteur, le Conseil qui a validé unanimement ce projet, et les élus qui ont été le plus en charge de cette affaire :

M. Jean-Michel Berthet, M. Richard Bénistant, M. Jean-Yves Hédon, Mme Marie-Hélène Deschamps, M. Dominique Canot, M. Sébastien Carron, M. Guy Vignand, M. Anthony Barillot, Mme Florence Lobey et M. Pascal Sugin.

C'est un choix pour l'équipe d'investir dans le sport, car cela fédère des valeurs fortes comme le respect, le dépassement de soi, la solidarité. Nous sommes très fiers d'avoir investi dans cette thématique et nous allons pouvoir engager notre politique sportive avec les conventions d'objectifs et de moyens auprès des clubs, puisque l'idée est de comprendre le projet du club, mais aussi d'orienter la politique sportive de la Ville autour du sport-formation, du sport-pour-tous, du sport-santé. C'est l'engagement qui sera mené prochainement avec les clubs utilisateurs.

M. le Maire salue les financeurs, dont l'État, qui va s'engager avec Belley sur quatre ans, avec 1,2 million d'euros, ce qui va permettre à la Ville de déclencher les autres financeurs, dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes, que M. le Maire remercie aussi vivement pour cette opération qui a donné du « peps » et de la motivation dans le déroulé de ce projet. Il y aura donc la délibération de l'État, et ensuite viendra la notification de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec les financements Région et FEDER.

Une subvention de 400 000 euros est également attendue de la part du Département. Il y a vraiment eu une mobilisation totale de tous les services. L'engagement sur le Diano représente ainsi 1 520 000 euros, hors taxes.

M. le Maire invite ensuite les élus à assister au premier match le 20 octobre. Les membres du Conseil Municipal auront une réception à 11h auprès des partenaires financeurs et de tous les partenaires qui ont participé à cette opération. Il y aura le match de la réserve à 13h30 et 15h pour la Une qui a de très bons résultats.

La Ville s'est accolée à l'événement BOC pour procéder à la réception de cette première phase puisque la deuxième phase va s'engager, avec une consultation des entreprises à partir du mois de novembre.

Cette phase 2 concerne le stade d'athlétisme sur Chastel, le stade de foot également synthétique sur Chastel, l'aire de lancer sur la butte Diano, l'aire de pratique libre avec tout le projet pump track, skate park, station de renforcement, workout, le foot à 5 et la rénovation des jeux d'enfants sur Chastel.

- **Projet de l'îlot Baudin :**

A l'appui de quelques visuels sur la pose des pavés sur le carrefour Grande-Rue/rue Saint Jean, Mme Marie-Hélène DESCHAMPS tient à dire que l'entreprise qui œuvre actuellement est très sérieuse et très professionnelle. Les poseurs y mettent tout leur cœur malgré les intempéries et font le maximum pour que la Ville tienne les délais. Les gens qui ont pu se rendre sur les lieux ont pu voir toute l'énergie déployée. Actuellement, la majorité des pavés sont posés, les trottoirs sont en cours avec la pose du béton désactivé qui demande deux jours (un jour de pose et un jour de nettoyage).

La pose des pavés doit s'achever sur la place devant le cinéma. Une entreprise va également effectuer les travaux de la future jardinière qui a demandé beaucoup de contraintes techniques à cause des parkings souterrains.

Concernant la végétalisation, la terre a été mise en place et est prête à recevoir les plantations dans quelques semaines.

Nous sommes satisfaits du travail réalisé, les riverains et les commerçants également (il y a une très bonne coordination entre eux et les entreprises).

Mme DESCHAMPS remercie tous ceux qui ont joué le jeu malgré les difficultés de stationnement et espère une ouverture rapide des rues condamnées pour que chacun puisse admirer le travail qui aura été réalisé avec une belle mise en valeur du patrimoine.

- **Point sur la navette lancée le 30 septembre :**

M. Sébastien CARRON fait un point de focus sur les 15 premiers jours d'utilisation de la nouvelle navette qui est gratuite jusqu'au 31 octobre.

Il est constaté que son utilisation monte en puissance avec une moyenne 6 à 7 personnes par véhicule qui peut aller jusqu'à 17 ou 18 suivant les rotations.

A noter que la navette est régulièrement prise par les scolaires qui se rendent au lycée ou au collège, mais également, le mercredi pour leurs activités sportives ou culturelles pour se rendre sur les terrains de foot, gymnases, conservatoire...

Toutes les tranches d'âge l'utilisent pour faire leurs courses, aller aux rendez-vous médicaux ou en visite au centre hospitalier... Sous oublier les personnes à mobilité réduite qui accèdent aisément au véhicule avec l'accès direct en fauteuil roulant ou déambulateurs.

Les gens sont satisfaits de ce nouveau service qui n'existait pas à Belley. Espérons que cette navette rentre dans les usages de tous les Belleysans.

- **Appels à projets :**

M. le Maire évoque les tènements qui font partie de leur stratégie d'urbanisme patrimoniale. Le Quartier Chapitre, le Bar des Aigles, le Clos Dubost et Le Tanneur sont des tènements qui préoccupent le Conseil Municipal.

M. le Maire a fait un peu accélérer les choses sur Le Quartier Chapitre, car c'est dans un secteur patrimonial et cela prend du temps.

L'Architecte des Bâtiments de France a demandé une étude patrimoniale menée par le cabinet Archipat qui a réalisé un travail très qualitatif. La Ville est également accompagnée par le cabinet LUP pour la rédaction de l'appel à projets.

M. le Maire a demandé à poser une date butoir pour que cet appel à projets sorte en fin d'année pour que les promoteurs investisseurs se présentent.

Pour le Bar des Aigles, cela a été tout aussi complexe. M. le Maire dit qu'il faut avoir une énergie et une passion pour la Ville extrêmement forte pour arriver à faire bouger les sujets. La reprise du Bar des Aigles n'a pas été simple : nous nous sommes aperçus que nous ne pouvions pas le démolir, il a fallu refaire une étude patrimoniale, et il s'est avéré qu'il y avait de la mérule dans le bâtiment, ce qui va finalement permettre de le démolir. Mais tout cela prend beaucoup de temps. Là encore, l'appel à projets va sortir plus vite parce que M. le Maire a rappelé certaines exigences.

Pour le Clos Dubost, il y a eu la démolition des deux tours de Dynacité et la commune va rentrer en négociation avec ce bailleur pour retravailler toute la requalification de ce quartier.

Pour le Tanneur, Nous travaillons étroitement avec l'intercommunalité pour lancer un appel à projets en début d'année. Nous sommes également en pleine négociation pour récupérer le terrain d'Oxyane, cela se fera en deux phases sinon cela devient trop long, d'autant plus qu'il y a des modifications potentielles du PLU. Sur le Tanneur, nous pouvons avancer plus vite, donc nous allons phaser les choses pour faire impérativement sortir ces appels à projets et se retrouver en face de professionnels du bâtiment qui

connaissent bien le sujet, afin d'identifier les meilleurs partenaires pour venir requalifier tous ces espaces.

- **Groupe Duval et Groupe Édouard Denis**

M. Dominique CANOT informe que pour le Groupe Duval, en face du lycée, les maçons en sont au troisième étage, puis viendra le pignon et la charpente suivra dans peu de temps.

M. le Maire ajoute qu'il a échangé avec le groupe Duval et qu'ils sont très contents des entreprises locales. La partie logements avance bien, c'est un peu plus difficile pour la partie commercialisation, mais c'est en cours.

M. Dominique CANOT informe ensuite que pour le **Groupe Édouard Denis**, sur le site de l'ancien hôpital, les menuisiers installent les menuiseries extérieures ainsi que les cloisons à l'intérieur du bâtiment.

M. le Maire communique une information relative au **Palais Épiscopal** : la réception des travaux de sécurisation incendie a été effectuée le 4 octobre. La Société Savante pourra réemménagée en novembre, avant de faire passer la commission de sécurité.

M. Dominique CANOT ajoute que des travaux d'enfouissement des réseaux secs sont en cours sur le secteur de la Camusette et que l'enrobé et les trottoirs de la zone artisanale de Coron ont été refaits.

- **La journée de la santé du mercredi 13 novembre :**

Mme Annie DELPON informe que cette journée se déroulera le mercredi 13 novembre à l'Intégral. Cette journée est organisée par la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé), en partenariat avec le Centre Hospitalier Bugey Sud, la Communauté de communes Bugey Sud et la Ville de Belley.

C'est la première fois qu'une journée de la santé a lieu sur le territoire. Plusieurs thèmes seront abordés, dont le handicap, les démarches professionnelles innovantes comme l'ophtalmologie, la traumatologie et d'autres sujets. Des intervenants locaux viendront animer différents ateliers.

Cette journée de la santé a lieu, car il semblait important que les professionnels se rencontrent, s'identifient et puissent aborder différentes thématiques tous ensemble. Il est nécessaire qu'un réseau de professionnels se tisse pour mieux répondre aux besoins. Il faut donc créer une dynamique professionnelle motivante pour donner envie à d'autres professionnels de rejoindre cette communauté médicale ; travailler le lien de confiance entre la médecine de ville et la médecine hospitalière, mais également redonner confiance, rassurer les professionnels, les élus et la population.

Cette journée sera ouverte au public à partir de 18h, le centre hospitalier Bugey Sud présentera le nouveau projet d'établissement et la journée se clôturera par la signature de la charte Romain Jacob, qui engage les signataires sur la prise en charge du handicap, de la prévention, en passant par l'organisation des soins, de l'adaptation à la coordination. Alors professionnels, élus, public, nous vous invitons à participer massivement.

- **Focus sur les urgences :**

M. le Maire déclare qu'ils sont toujours en difficulté avec ce service des urgences la nuit. Cette difficulté sera résorbée s'ils poursuivent le rapprochement avec Chambéry, cette synergie qui doit être indispensable et qui doit être indissociable de Belley.

Les médecins sont intéressés par Chambéry. Quand les médecins urgentistes arrivent, ils ont un contrat avec Chambéry qui est simple : il y a 75 % du temps qui va être passé à Chambéry et 25 % qui va être passé à Bugey-Sud. Quand ils découvrent Bugey-Sud, ils s'aperçoivent que l'hôpital a des moyens, des bonnes conditions de travail et des équipes engagées, et c'est bien d'avoir contractualisé comme cela. Si tout se passe bien, cela va leur permettre d'avoir des urgences qui rouvrent à Belley la nuit vers avril/mai.

M. le Maire ajoute qu'il est en lien constant avec M. CHAMBAZ, le patron du GHT (Groupement Hospitalier Territorial), et ils ont pu faire venir le patron des urgences de Chambéry à Belley pour qu'il découvre les installations.

Nous avons également un gros travail à faire avec la médecine de Ville, notamment dans le recrutement de leurs internes. Le monde de la santé est en souffrance partout, mais avec Annie DELPON et la CPTS, nous mettons toute notre énergie pour créer du lien et trouver des solutions. Il faut véritablement tout faire pour attirer ces médecins, et à un moment, leur imposer, via ce contrat, un temps de travail dédié sur Belley.

- **Octobre Rose**

Mme Claude BREUIL communique quelques informations sur Octobre-Rose à Belley pour lequel une partie des actions et des événements sont déjà passés, mais d'autres sont à venir.

Dans les événements passés : il y a eu une belle présence de la Ville et la CPTS sur les différents marchés des samedis matin pour des informations sur les différents types de cancers pour lesquels la prévention est importante.

Dans les événements à venir : samedi 19 octobre, il y aura une initiation au tir à l'arc avec le C.A.S.R, un atelier découverte du Pilates avec l'association des mille pas et sur le marché, un stand d'informations sur la santé mentale et le diabète.

Enfin, à partir de 14h, une marche rose déambulera dans les rues de Belley, à laquelle tout le monde peut participer.

Mme Claude BREUIL remercie Mme Véronique BERNARD, photographe, pour son projet « Un sourire pour la vie », auquel 48 personnes se sont fait photographier avec des messages très forts pour une exposition itinérante. Elle remercie également Mme Colette SONZOGNI qui va ouvrir son exposition sur des bustes qui ont été réalisés sur le thème du cancer du sein, avec différents artistes. Il y aura également l'exposition des élèves de Terminale, de ST2S, du lycée Lamartine qui ont réalisé un vrai travail d'enquête sur ce que les gens connaissent du cancer, de la prévention, de l'alimentation, et du sport. Les résultats sont assez surprenants entre ce que les gens disent et la réalité. Cette année, la Ville a vraiment voulu marquer le coup et faire quelque chose d'important pour marquer les esprits.

M. Bernard MEYRAND déclare qu'ils apprécient tout le travail qui est effectué et souhaite que cela porte ses fruits. Il ajoute qu'il serait important que cette journée porte la marque des problèmes ressentis par les personnes aujourd'hui.

Il revient sur les urgences qui ne sont pas assumées la nuit par l'hôpital. Concernant la question des spécialistes, il pense que cela n'est pas près d'être réglé : les gens ont besoin d'avoir des réponses, mais ils ont besoin aussi d'avoir des professionnels qui comprennent les problèmes qu'ils ont, sans en avoir forcément la solution.

Par ailleurs, il voit arriver le futur budget, les coupes sur la Sécurité sociale, l'hypothèse que des gens ne puissent plus payer les mutuelles qui vont augmenter... Ainsi, il lance un cri d'alarme pour dire que, même si beaucoup de choses sont en cours pour arranger la situation, les problèmes fondamentaux restent.

- **La journée de la résilience :**

M. Jean-Yves HEDON informe que cette 1^{ère} journée de la résilience, portée par la Ville de Belley, aura lieu mercredi 6 novembre à l'Intégral.

De 9 h à midi, le thème abordé sera de faire face à une catastrophe naturelle ou à un incident industriel et d'avoir les bons réflexes pour sauver des vies.

Dans ce cadre, il y aura justement un test grandeur nature avec France Alerte (FR-Alert). Tous les résidents du territoire présents à Belley recevront un SMS indiquant qu'il y a un risque.

*Cette application nationale permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Si vous vous trouvez dans l'une des **zones concernées par un danger imminent**, vous pourrez recevoir une **notification** accompagnée d'un **signal sonore spécifique**, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.*

Cette journée est proposée par les services de l'État, avec la participation du S.D.I.S (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour la prévention du risque incendie et notamment les feux de forêt en partenariat avec l'O.N.F.

Lors de la seconde partie de 13h à 17h, des ateliers thématiques seront proposés aux enfants à partir de 6 ans pour les former aux bons réflexes du risque.

Enfin, la journée sera clôturée à 18 h par une conférence ouverte uniquement aux élus du territoire.

M. Jean-Yves HEDON estime que les élus ont besoin d'être formés pour connaître les bons gestes. Cette préparation aux risques encourus sur leur territoire et sur leur commune est importante vu le nombre de catastrophes naturelles actuelles. Il faut être prêt pour répondre aux besoins de la population.

M. le Maire ajoute que ce plan rejoint le plan communal de sauvegarde. Il y a 2 ans environ, la préfecture avait précédé à un test : cela ne s'était pas trop mal passé. Nous avons pu faire l'inventaire des besoins nécessaires notamment en logistique et être beaucoup plus préparés.

A-01 – Rapport de gestion SEMCODA 2023

« Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire de Belley, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'au 31 décembre 2023, la Commune de Belley possédait 30 446 actions de la SEMCODA, soit 1,65 % de capital, d'une valeur nominale de 44 €.

Au 31 décembre 2023, les capitaux publics des communes actionnaires et du Département de l'Ain représentaient plus de 51,10 % du capital social de la SEMCODA.

Le 27 juin dernier, les communes et intercommunalités actionnaires ont été réunies et le Président Directeur Général de la SEMCODA a présenté le rapport de gestion reprenant l'activité de la Société et ses résultats.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à faire leurs éventuelles observations sur le rapport établi pour l'année 2023 par la SEMCODA, joint en annexe. »

M. le Maire rappelle quelques informations relatives à cette Société d'Economie Mixte qui est implantée dans 7 départements. Elle est présente dans plus de 550 communes, avec 9 agences qui gèrent 35 000 logements, à travers 5 marques expertes et plus de 680 collaborateurs, pour un capital social de 81 millions d'euros et un chiffre d'affaires de 276 millions d'euros.

Administrateur au sein de la SEMCODA, mais aussi président de la commission spéciale des communes. M. le Maire et le Président suivent les travaux de près sur cette entreprise qui poursuit son redressement.

La SEMCODA est essentielle pour Belley en tant que bailleur social.

Dans le projet Ambitions 2025, différentes thématiques sont abordées avec cinq axes sur le projet d'entreprise :

- affirmer une stratégie de développement maîtrisée et de relations de proximité en réponse à la diversité des besoins des territoires ;
- adapter le service aux clients en tenant compte de l'expression des nouvelles attentes ;
- construire ensemble une organisation transverse et ouverte à son environnement ;
- piloter et améliorer la performance économique des différentes activités de Belley ;
- mettre en valeur les expertises métiers en expérimentant des projets innovants.

Belley présente 30 000 actions, ce qui représente 1,65 % du capital. Parmi les principaux événements qui se sont déroulés sur l'exercice, il y a le suivi du protocole CGLLS (la caisse de garantie du logement locatif social) afin de contribuer au redressement financier de la société : un protocole de rétablissement de l'équilibre de SEMCODA a été signé le 22 juillet 2020 par la CGLLS, l'État, les trois actionnaires du pacte d'actionnaires et la société.

Ce protocole reprend tous les engagements des signataires, y compris ceux de la société, afin de redresser le potentiel financier et l'autofinancement net sur la période 2019-2025. Dans ce cas, la CGLLS s'engage à verser les fameuses subventions attendues.

Il y a eu la hausse du livret A qui impacte les bailleurs sociaux très fortement. Le taux du livret A à son plus bas niveau en janvier 2022, soit 0,5 %, est passé successivement à 1 % au 1er février 2022, 2 % au 1er août 2022, puis 3 % au 1er février 2023.

L'impact de ces hausses a son plein effet sur l'exercice 2023, les variations impactant le tableau d'amortissement à compter de la prochaine échéance annuelle ou trimestrielle : cela impacte beaucoup la SEMCODA dans son redressement.

SEMCODA procède donc à des ventes de son patrimoine, ou du moins, vend à ses locataires quand c'est possible. Pour permettre à l'entreprise de faire face au fort impact de la hausse du taux du livret A, plusieurs ventes en blocs de logements locatifs ont été arbitrées sur l'exercice sur le dernier trimestre 2023.

Ce sont ainsi 175 logements qui ont été vendus, dégagant une marge brute totale de 20,8 millions d'euros. Ces ventes en blocs ont également permis de poursuivre le désendettement de la société en remboursant par anticipation et sans indemnité la totalité de l'encours de dettes Dexia.

Concernant la trésorerie nette des concours bancaires courants, elle poursuit son amélioration : 68 millions d'euros fin 2023, malgré le remboursement en 2023 de 24 millions de prêts garantis par l'État, le PGE.

Aujourd'hui, la projection sur le budget 2024 est de 5,60 %. Sur l'autofinancement net en pourcentage, c'est 2,75 %.

M. le Maire salue le travail de l'équipe SEMCODA qui a permis de bons résultats : ils étaient à -11 % en 2019 pour arriver à +75 %. C'est une belle progression et un redressement qui doivent encore se poursuivre.

Pour l'activité de la société, Belley dépend de l'agence d'Oyonnax.

Sur la gestion immobilière et ce que fait la SEMCODA de la résidence intergénérationnelle, M. le Maire montre les opérations nouvelles de SEMCODA en 2023 : constructions neuves, 175 logements, constructions neuves PSLA 76, ainsi que les différentes opérations, les livraisons, toute l'activité, avec la crise des matériaux.

SEMCODA va accompagner Belley et se présenter sur les appels à projets.

M. le Maire évoque ensuite leur stratégie patrimoniale avec les logements des Charmilles et le bâtiment qui est à côté de l'école et qui appartient à la Ville de Belley. La municipalité ne souhaitait pas le vendre, mais elle a fait un bail emphytéotique avec SEMCODA, qui va mettre à disposition et rénover tout ce bâtiment pour proposer des logements.

Cela permet à Belley de partir avec un opérateur connu, qui est sérieux, qui sait faire, et de ne pas leur laisser une friche. Le logement des Charmilles est donc en cours de réalisation.

M. Bernard MEYRAND voudrait rappeler la demande de présentation d'une situation du logement à Belley que les élus aimeraient bien avoir cette année. Au travers de la SEMCODA, c'est toute la question du logement qui est posée, et il faudrait faire un point sur les rapports entre la vacance et la construction. 1,34 million d'euros au capital de la SEMCODA, ce n'est pas rien. Sur l'attribution des logements, dans l'Ain, il a vu qu'une candidature sur trois seulement bénéficie d'une attribution de logement, ce qui voudrait dire qu'il faut trois ans aujourd'hui pour avoir une candidature pour obtenir un logement. L'application sur Belley sera peut-être intéressante. M. MEYRAND a également remarqué une sorte de contradiction : de nombreuses personnes ont refusé les logements qui leur étaient proposés.

M. le Maire répond qu'il y a beaucoup d'exigences sur le logement.

Mme Annie DELPON confirme et ajoute qu'il y a beaucoup de demandes et d'exigences de la part des gens pour finalement aboutir sur un refus.

Elle ajoute qu'ils ont de bonnes relations avec la SEMCODA, qui les écoute et qui prend en considération les demandes urgentes. Ils ont beaucoup travaillé ces derniers mois suite à l'incendie de Grande Rue où il a fallu reloger des familles : les urgences sont traitées et les dossiers sont pris en considération.

Les gens qui n'ont pas de logement sont prioritaires, donc quand ils veulent muter et passer d'un immeuble à l'autre, c'est compliqué, mais la SEMCODA est très réactive : après envoi d'un mail, ils répondent dans l'heure qui suit.

Mme Sylvie SCHREIBER intervient par rapport à la moyenne de 3 et informe qu'il y a de fortes demandes au Pays de Gex, donc sur la moyenne, Belley n'est peut-être pas si mal que ça.

M. Jean-Yves HEDON rappelle que le département de l'Ain en termes de démographie prend 6 000 nouveaux habitants par an en moyenne, donc il faut savoir les loger. De plus, il y a la problématique du Pays de Gex qui vient tronquer ces chiffres de 1 sur 3.

M. le Maire répond que sur la répartition du capital, le département de l'Ain, c'est 32,64 %. Les communes et groupements, dont fait partie Belley, sont à 18,46 %, et Belley c'est 1,65 %. L'actionnariat public, c'est 51 % et l'actionnariat privé c'est 48,90 %.

Il invite également M. MEYRAND à prendre l'ADIL où il y avait des réunions sur le sujet à l'intercommunalité. Sur Belley, c'est 1,104 logements sociaux, 58 % du parc de Bugey Sud : 26 % des résidences principales du territoire sont donc des logements sociaux. Il y en a 38 % en QPV, 11 % du parc en individuel, 36 % du parc dont l'année de construction est antérieure à 1971.

Les bailleurs : 63 % gérés par Dynacité, 28 % par SEMCODA, 9 % par LOGIDIA, et 2 % par d'autres bailleurs Alfa 3A, OPAC de Saône-et-Loire.

M. le Maire rejoint Mme DELPON sur le fait qu'ils ont une très bonne relation avec leurs interlocuteurs, ce sont des gens très compétents, il y a beaucoup de réactivité, d'écoute, notamment avec Mme RONZON, qui fait partie de la cellule sécurité dans le cadre du C.L.S.P.D.

M. Bernard MEYRAND aborde la question financière : quand il regarde le résultat courant négatif, depuis trois ans, ils sont encore à 30 millions d'euros de déficit chaque année, sachant que la SEMCODA a vendu pour 21 175 000 logements. Il ne pense pas que cette stratégie de réduction du patrimoine soit quand même positive pour un organisme qui doit travailler dans un département qui gagne 6 000 personnes par an.

Il ajoute que si cela peut, à court terme, faciliter la résorption d'un gros déficit, il pense qu'à un moment donné, ce ne sera pas forcément la solution.

Il s'interroge également sur les résidences intergénérationnelles qui affichent un taux de vacances extrêmement élevé.

Mme Annie DELPON répond que pour ce qui est de Belley, il y a une liste d'attente de 40 personnes.

Mme Charlotte DEMENTHON s'interroge par rapport à la marge sociale brute de ces ventes qui ont eu lieu dans le cadre de la marque Carré Pro, sachant que c'est la marge sociale brute la plus basse. Elle demande comment on peut expliquer que la vente qui s'est faite à Belley se termine avec un résultat à - 420 000 euros.

M. le Maire répond que dans ces ventes en bloc, il y a aussi des opérations qui ont été très mal menées, très mal montées, avec des choix stratégiques ubuesques, ou pas du tout alignés sur le savoir-faire et le cœur de métier de SEMCODA. Donc, il y a eu une gouvernance qui a été retravaillée avec un nouveau règlement.

Dès qu'il y a une opération, elle fait l'objet d'un contrôle. Avec le protocole C.G.L.L.S et tous les acteurs qui ont remis au capital de SEMCODA pour assurer la pérennité, en contrepartie ils ont demandé énormément en termes d'exigences et de contrôles. Donc, toutes les nouvelles opérations d'envergure sont désormais décidées par la coordination de beaucoup d'acteurs pour venir traiter ces opérations.

Avec SEMCODA, Belley a traité énormément d'opérations qui étaient à perte, et à un moment, il valait mieux céder que continuer à rentrer dans des galères financières.

Sur Belley, c'est la même chose : c'était une opération qui a coûté extrêmement cher à SEMCODA. Il y avait un engagement de la Ville de Belley à prendre des places sur le parking souterrain SEMCODA, pour financer en partie le projet de parking. Avec Réséda, ils ont fait des logements de T4, T3, qui n'étaient pas du tout adaptés à la configuration de ce que devait être une résidence senior et cela a été modifié en résidence intergénérationnelle, mais avec des produits qui ne répondaient pas à la stratégie de base.

Pour M. le Maire, ce n'est pas la bonne façon de gérer une entreprise. Il affirme qu'il ne serait pas resté au sein du conseil d'administration de SEMCODA, car son nom est inscrit sur le KBIS, ce qui engage un peu la responsabilité. M. le Maire espère que ceux qui doivent répondre de toutes ces erreurs aujourd'hui seront sanctionnés. Là, ils ont pu compenser, car le département a pris sa responsabilité, parce qu'ils se sont retrouvés face au protocole C.G.L.L.S, et ont redressé une situation qui était véritablement chaotique. Ce qui a plombé Belley, ce sont les fouilles, le parking souterrain, et l'engagement de la commune.

Aujourd'hui, Belley essaie de faire tourner ce parking souterrain un maximum. Nous nous entendons bien avec M. PERRET, le Président, mais il peut quand même venir nous chercher demain sur le sujet de l'allocation de ces places. Mais comme toujours, le Conseil Municipal de Belley assure la continuité républicaine et s'adresse à des personnes qui ont bien compris leur situation : nous allons trouver des solutions.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités 2023 de la SEMCODA et n'a émis aucune observation.

A-02 – Requalification de la PLAINE SPORTIVE BELLEY BUGEY-SUD – Phasage des travaux Demande de subvention au titre de la DSIL pour la phase 2

Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à la validation du schéma directeur de la plaine sportive Belley – Bugey-Sud (délibération n° F -02 du 12 décembre 2022) et l'approbation de son plan de financement (délibération n° A-02 du 20 février 2023), la Ville de Belley déploie sa réalisation.

Le projet de requalification de la plaine sportive Belley – Bugey-Sud est décomposé en 4 phases :

- *Phase 1 : la requalification du stade de rugby Charles Diano pour un montant prévisionnel de travaux de 1 520 472 € H.T. ;*
- *Phase 2 : la création d'un stade d'athlétisme (butte Diano et stade Chastel), la requalification du stade de football en synthétique et la création d'une aire de pratique libre et jeux d'enfants, pour un montant estimatif de travaux de 3 781 936 € H.T. ;*

- Phase 3 : la requalification du stade Coiffet pour un montant estimatif de 1 941 810 € H.T. ;
- Phase 4 : le bâti : réhabilitation de la tribune Chastel (tribunes et vestiaires), rénovation de la halle de tennis, travaux d'aménagement des vestiaires au stade Coiffet, pour un montant estimatif de 3 800 000 € H.T.

Afin de financer les travaux de la phase 2 de ce projet, Stade Chastel et aire de pratique libre, la Ville a déposé des demandes d'aide financière auprès du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre de l'appel à projets au titre 2.3 3 : « renforcer l'attractivité des polarités rurales via le financement d'équipements culturels, sportifs, de loisirs, associatifs et de services à la population » et de l'ÉTAT au titre de l'Agence Nationale du Sport.

Il expose que ces travaux sont également susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et d'une subvention de la Région au titre du contrat ville/région.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Plan de financement phase 2 : Requalification stade Chastel et création aire de pratique libre				
Dépenses (€)	Montant H.T.	Recettes (€)	Montant H.T.	Taux
Travaux	3 781 936	FEDER	1 800 209	47 %
		DSIL	300 000	8 %
		CONSEIL DÉPARTEMENTAL	150 000	4 %
		ANS	220 626	6 %
		RÉGION	85 000	2.25 %
		Sous-total aides publiques	2 555 835	67.25 %
		AUTOFINANCEMENT	1 226 101	32.75 %
Total	3 781 936	Total	3 781 936	100 %

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur cette demande de subvention.

M. le Maire remercie chaleureusement M. le sous-préfet de Belley parce que la Ville est territoire pilote sur un nouveau principe de l'État. Ils vont travailler sur des subventions pluriannuelles : c'est un projet d'envergure. L'État vient tester avec Belley ce système où ils vont s'engager chaque année à leur donner ce financement de la D.S.I.L à hauteur de 300 000 euros, soit 1,2 million sur les quatre prochaines années.

L'idée était de signer cette convention le plus rapidement possible pour acter les choses et pouvoir compter sur l'État qui va déclencher tous les autres financements.

La phase 1 : 1,5 million d'euros pour Diano.

La phase 2 : 3,780 millions d'euros pour le stade Paul Chastel (athlétisme, foot, aire de jeux pratiques libres et jeux pour enfants).

La phase 3 : 1,9 million d'euros pour la requalification du stade Coiffet.

La phase 4 : 3,8 millions d'euros pour la réhabilitation de la tribune Chastel et des vestiaires.

Afin de financer les travaux de la phase 2, la Ville a déposé des demandes d'aide financière au FEDER, dans le cadre de l'appel à projets « Renforcer l'attractivité des polarités rurales ».

De l'État au titre de l'A.N.S, il expose que ces travaux sont également susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'État au titre de la dotation, de soutien à l'investissement local et d'une subvention de la région au titre du contrat Ville et Région, car Belley a une enveloppe à aller chercher dans ce contrat qui est proposé par la région. On voit le résultat : dans le plan de financement, l'autofinancement est de 32 %, ce qui est déjà un bel indicateur.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

B-01 – Validation du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges Électriques (SDIRVE) élaboré par le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) dans le cadre d'une prestation de service

M. Jean-Yves HEDON, 1^{ER} Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de valider le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges Électriques (SDIRVE) élaboré par le (SIEA) dans le cadre d'une prestation de service.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2224-37 et L.5211-56 ;

Vu le Code de l'énergie ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM), et notamment ses articles 64 et 68 ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et notamment son article 118, modifiant l'article 64 de la loi LOM ;

Vu la délibération n° DE202402013 adoptée par le Comité Syndical du SIEA en date du 16 février 2024 modifiant la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables ;

Vu la délibération n° DE202403043 adoptée par le Comité Syndical du SIEA en date du 23 mars 2024 relative au recours au mécanisme des fonds de concours à destination des communes membres du groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables ;

Vu le courrier de la Préfecture de l'Ain daté du 2 mai 2024, réceptionné par les services du SIEA, préconisant, en l'absence d'un transfert de la compétence IRVE, détenue par les communes, au SIEA, de procéder à une modification des statuts du SIEA afin de lui permettre de réaliser des prestations de services pour le compte de ses communes membres et notamment de réaliser, par ce biais, un projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE), nécessaire pour bénéficier d'une réfaction accordée par la société ENEDIS sur les raccordements au réseau électrique des dites bornes de recharge ;

Vu la délibération n° 20240679 du Comité Syndical du SIEA en date du 26 juin 2024 faisant part, en conséquence, de la nécessité de modifier les statuts du SIEA afin de lui permettre de réaliser des prestations de services dans les conditions prévues par l'article L. 5211-56 ;

Vu la délibération n° 20240680 du Comité Syndical du SIEA en date du 26 juin 2024 par laquelle le SIEA accepte la réalisation d'une prestation de service de réalisation d'un SDIRVE pour le compte de ses communes membres ;

Vu le projet de convention de prestation de service pour l'élaboration d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) annexé à la présente délibération ;

Vu le projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) élaboré par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain annexé à la présente délibération ;

Considérant le besoin prégnant d'équiper le territoire du département de l'Ain en bornes de recharge pour véhicules électriques accessibles à tous ;

Considérant que le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) définit les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit ;

Considérant que le SDIRVE permettra d'uniformiser la démarche de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques au niveau départemental et de bénéficier d'une réfaction accordée par la société ENEDIS sur les raccordements desdites infrastructures de recharges au réseau électrique ;

Considérant par suite que la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) permet l'intervention de celui-ci en tant que prestataire de services ;

Considérant que la commune de Belley, compétente en matière d'IRVE, a sollicité le SIEA afin qu'il mette ses compétences et son expertise au profit des communes membres dans le cadre de la réalisation du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) ;

Considérant que le SIEA a élaboré le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) annexé à la présente délibération, répondant aux besoins sur son territoire de la commune de Belley, en matière d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

VU l'avis favorable de la commission environnement du 18 septembre 2024,

Les membres du Conseil Municipal sont invités à :

CONFIER, par le biais d'une prestation de service, l'élaboration du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;

APPROUVER, dans son intégralité, la convention de prestation de service joint en annexe ;

ACCEPTER de rétribuer le SIEA pour l'élaboration du SDIRVE, d'un montant forfaitaire de 45 € H.T. ;

3

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte nécessaire à son exécution ;

ADOPTER sans réserve ni modifications, le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) élaboré par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) en tant qu'il répond aux besoins du territoire de la commune de Belley ;

AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

M. Jean-Yves HEDON informe que cette délibération sera complémentaire avec celle qui passe en rapport simplifié : c'est la validation pour Belley de demander au S.I.E.A de prendre en charge le schéma directeur des imports et structures de recharges électriques suite aux différentes lois qui ont été énumérées, notamment la loi d'orientation des mobilités en 2019 et le plan climat énergie et transition énergétique qui demandait certaines implantations sur les bornes électriques pour le P.C.A.E.T.

Grâce aux refactions qui sont exercées jusqu'en 2025, la Ville aura un prix intéressant sur l'implantation d'une borne électrique parce que le S.I.E.A s'est proposé de porter auprès de chaque commune adhérente du syndicat la possibilité d'avoir une borne

gratuite. Pour Belley, il y en aurait une quinzaine de différentes puissances : des bornes puissance normale, des semi-rapides, et des rapides. Dans le schéma directeur, la borne prise en charge par le syndicat est une borne semi-rapide, qui coûte 30 000 euros lorsqu'elle est demandée. Le coût que représentaient une quinzaine de bornes pour la Ville était d'environ 160 000 euros, donc il faudra absorber ce montant sans être aidé par le syndicat.

M. le Maire précise que les bornes sont chères. Il y a les bornes de la C.N.R à l'Ousson, mais aussi dans le parking SEMCODA, et il y en aura une sur Belley. Il regrette que les gens soient poussés à faire de l'électricité alors que les politiques ne sont pas mises en place et que le réseau n'est pas anticipé.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

C-01 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BUGEY SUD – Rapport d'activités 2023

Madame Sylvie SCHREIBER, Adjointe et Vice-Présidente à la Communauté de Communes Bugey-Sud rappelle que conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire doit informer les membres du Conseil Municipal que Madame la Présidente de la CCBS lui a transmis le rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Bugey Sud.

Ce rapport a pour objet de présenter aux Conseils Municipaux membres, le bilan de ses actions menées en 2023.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à prendre connaissance de ce bilan.

Mme Sylvie SCHREIBER commence par la Communauté de communes, qui est passée de 43 à 42 dès 2023 : cela vient de la fusion entre Culoz et Béon, qui est devenue Culoz-Béon.

Pour la partie communication, il y a la mise en place de l'application Illiwap, qui permet de diffuser les informations sur la Communauté de communes. Belley a son Illiwap et ses habitants reçoivent aussi des informations sur les événements de la Ville.

Le site Internet a été mis aux normes R.G.A.A, référentiel général d'amélioration de l'accessibilité.

Concernant les RESSOURCES HUMAINES, il y a 97 agents à temps plein.

Sur les FINANCES, l'encours de la dette est de 21 millions d'euros, avec une capacité de désendettement de 5,08 années. Quant aux taux d'imposition, ils n'ont pas évolué depuis 2015.

Pour L'ECONOMIE EMPLOI, en 2023 il y a l'élaboration d'un schéma de développement économique. C'est une stratégie de développement qui permet de voir quelles seront les filières de demain, mais aussi quels sont les besoins des entreprises.

Côté TOURISME, il y a une mise en valeur du lac de Virieu le Grand, avec des pontons pour les baigneurs et les pêcheurs, la mise en place de sanitaires, la structuration du stationnement et des aires de jeu pour les plus jeunes.

Pour la partie PATRIMOINE ET CULTURE, il y a eu un renforcement de l'offre de découverte, notamment au travers de jeux de pistes et le lancement de la démarche de

« Pays d'art et d'histoire » pour mettre en valeur le patrimoine du territoire. Il y a eu également l'étude de préfiguration pour l'élaboration d'un projet culturel de territoire, l'objectif étant de faire émerger une politique culturelle à l'échelle du territoire, coconstruite avec les acteurs du territoire.

Au sujet des MOBILITES, la Communauté de communes de Bugey Sud a approuvé son schéma de mobilité globale, documents stratégiques et de programmation de 2023 et 2026, dont la navette fait partie. L'objectif était de déployer un bouquet de services de mobilité sur le territoire de Bugey Sud, complémentaire à l'offre régionale des lignes interurbaines. Il y a donc tout ce qui est mobilité douce, avec un axe de communication sensibilisation sur le savoir rouler à vélo pour les plus jeunes. Les écoles Jean-Ferrat et Les Charmilles ont été concernées.

Pour ce qui est de l'aménagement de l'espace et de la planification, il y a l'O.P.A.H (l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat), qui a été travaillée sur 2023, avec un marché attribué à Soliha en septembre 2023, et une opération lancée sur décembre, car il y a eu des retards sur les signatures de convention. La grue visible Place des Terreaux est une opération dont l'aide a été accompagnée par l'O.P.A.H. L'évaluation du S.C.O.T a aussi démarré en 2023, tout comme la C.I.L (la conférence intercommunale du logement). Cette C.I.L a été lancée, car Belley dispose d'un quartier prioritaire sur le territoire. Il s'agit de mettre les bailleurs et les intervenants autour de la table et de travailler sur les règles d'attribution, mais aussi sur les objectifs communs. Il faut surtout que les usagers aient de la visibilité sur l'évolution de leur dossier.

Concernant l'A.D.S (l'application des droits des sols), 2 667 actes ont été instruits dont 20 % concernent Belley.

Sur LES TRIMAX ET LA GESTION DES DECHETS, il est constaté une diminution par rapport à 2022 (- 4,26 %) avec 195 kg par habitant et par an. Sur les déchets traités, il y a également une augmentation par rapport à 2022.

Pour la transition écologique, notamment sur le P.A.A.T (projet agricole alimentaire territorial), après Les Épicuriennes et son menu étoilé offert aux cantines, par rapport au gaspillage alimentaire, et sur le cahier des charges d'attribution pour les cantines scolaires.

Sur le point de L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, il y a eu la mise en place de la régie au 1^{er} janvier 2023.

Concernant les bâtiments : CENTRE COMMUNAUTAIRE ET PISCINE, les travaux démarrent cette année. La première phase du centre communautaire est terminée (curage et désamiantage), le début des travaux aura lieu d'ici 15 jours, avec un mois de mise en chantier, et c'est la même chose pour le centre nautique.

Pour la DIRECTION COOPERATION ET PROXIMITE, il y a eu la mise en place d'une secrétaire de mairie itinérante en 2022 et le service a été effectif en 2023.

Concernant L'ACTION SOCIALE, la santé et la politique de la Ville 2023, le contrat de ville a été prolongé. De même que la phase de concertation avec les habitants du quartier pour ce renouvellement du contrat de ville en 2024.

En 2023, il y a également eu le travail sur la prévention des addictions, notamment les addictions aux écrans dans le cadre de Mildeca, en partenariat avec la Ville de Belley. Il y a aussi eu du travail auprès des scolaires et auprès du grand public sur tout le territoire, mais également dans les écoles, les lycées et collèges de la Ville de Belley.

Concernant LA MAISON FRANCE SERVICE, 83,63 % des demandes émanent des habitants de la Ville de Belley : c'est un service qui fonctionne bien et les retours d'une enquête de satisfaction lancée en 2023 sont très positifs. Il y a, malgré tout, des petites choses à améliorer, notamment sur la confidentialité, mais les locaux ne permettent pas de faire mieux. Enfin, le dispositif des conseillères numériques a été reconduit.

M. le Maire informe qu'ils vont avoir un moment important avec l'intercommunalité. Un projet de territoire a été travaillé en début de mandat, une fois validé, venait le temps du fameux pacte fiscal et financier. M. le Maire avait indiqué dans son programme qu'il fallait acter ce pacte, arriver au bout, trouver des équilibres et être véritablement dans un rapport gagnant-gagnant avec l'intercommunalité. Il espère que cela se traitera sur la fin de l'année et qu'ils arriveront à un résultat concret.

M. le Maire invite donc tous les conseillers communautaires à être présents sur tous ces sujets. Nous avons cette dotation de solidarité pour Belley ou partir sur un pacte fiscal avec d'autres moyens, des conditions, des outils fiscaux à mettre en place, des fonds de concours...

En 2024, il faut qu'ils soient dans la formalisation de ce pacte, un pacte fiscal avec des conditions acceptables et qu'ils entendent enfin les problématiques de charges de centralité, le fait qu'ils n'ont plus la dynamique fiscale, que certaines compétences ne sont pas exercées pleines et entières. M. le Maire a confiance en cette équipe pour qu'ils arrivent à trouver une solution et que l'ensemble des conseillers communautaires comprennent que Belley ne peut plus avancer. Il leur faut du résultat pour cette année 2024, pour poser les choses et trouver le bon moyen qui est en cours d'étude.

Il faudrait acter quelque chose sur cette fin d'année en Conseil communautaire afin que toutes les communes s'y retrouvent.

M. Richard BENISTANT ajoute, qu'outre le budget de l'eau et l'assainissement, à l'occasion de ce pacte fiscal, des éléments importants ont été mis en lumière, signifiants de la tendance générale des politiques publiques et des financements publics, et qui aident à montrer les difficultés financières de fonctionnement. Il ajoute que l'exécutif et la présidente avaient pu voir que ces audits sur les années passées jusqu'en 2023 inclus présageaient que les années à venir seraient plus compliquées.

M. le Maire regrette le manque de soutien des autres communes envers Belley, alors que Belley n'hésite pas à financer des actions sur d'autres communes. Il faut qu'elles travaillent ensemble, car Belley apporte du service à tout le territoire. On reproche à Belley de demander beaucoup, mais c'est parce que la Ville fait beaucoup, et notamment pour les autres, mais elle a ses limites. Il faut trouver un équilibre, et M. le Maire a confiance en Bugey Sud. La solidarité doit se faire à tous les étages et pour tout le monde.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Bugey Sud et n'a pas émis d'observations.

D-01A – BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE n° 2

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances, informe les membres du Conseil Municipal que le budget principal communal a été adopté le 28 mars 2024.

Il convient aujourd'hui de prendre une décision modificative n° 2 afin de modifier certaines opérations comptables.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal les transferts de crédits, conformes aux renseignements comptables détaillés en annexe.

Les membres de la commission des finances ont émis un avis favorable.

M. Richard BENISTANT évoque les décisions modificatives qui ont été proposées.

Sur la commune, il y a eu quelques ajustements sur l'énergie qui sont portés pour 40 000 euros à la hausse, par prudence, afin de boucler les budgets et régler les dernières factures.

Au niveau de la direction financière, ils ont souhaité prendre un peu de latitude, mais ont rajouté un contrat de prestation de service sur une nouvelle prestation qui a été rendue nécessaire, à savoir l'entretien des réseaux, notamment le déplacement de la fibre à l'occasion des travaux sur l'îlot Baudin. 16 000 euros pour enlever un mât et avoir passé certains réseaux au sous-sol.

Concernant l'étude et recherche, elle porte sur le poids-lourd qu'ils avaient souhaité décaler en 2025 (20 000 euros) et pour laquelle l'État leur a demandé de ne pas la décaler et de la lancer sur 2024. Ils ont donc réinjecté 20 000 euros d'études « poids lourd ».

Pour le fonctionnement sur les charges à caractère général, ils ont ajusté une prévision sur la masse salariale qui s'avérait un peu pessimiste et qu'ils peuvent ramener à la baisse de 54 000 euros.

Il y a des écritures de soldes d'investissement, dont ils parleront dans les décisions simplifiées des mises en créances et mises en non-valeur qui étaient budgétées, qui avaient été provisionnées et qui sont passées pour certaines en non-valeur sur cet exercice, considérant qu'elles sont éteintes.

Ensuite des écritures d'ordre sur l'investissement au niveau des opérations d'investissement sont passées cette année entre des encours et des passages en investissement définitif une fois que les postes sont pointés à l'euro près.

Mme Charlotte DEMENTHON déclare que ces dernières années, ils avaient eu l'impression que les conséquences de l'augmentation des prix de l'électricité n'étaient pas si fortes pour la Ville de Belley, et là ils ont une augmentation de 18 000 euros sur l'année. Comment cela s'explique-t-il ?

M. Richard BENISTANT répond qu'ils en parleront après.

APPROUVE À L'UNANIMITÉ

D-01B – BUDGET ANNEXE PÔLE CULTURE – DÉCISION MODIFICATIVE n° 3

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances, informe les membres du Conseil Municipal que le budget annexe pôle culture a été adopté le 28 mars 2024.

Il convient aujourd'hui de prendre une décision modificative n° 3 afin de modifier certaines opérations comptables.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal les transferts de crédits, conformes aux renseignements comptables détaillés en annexe.

Les membres de la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

M. Richard BENISTANT informe qu'il y a des choses à la hauteur du budget avec une hausse de l'énergie. Lors de la mise en DSP de la salle Rameau, ils avaient pensé que le preneur prendrait à sa charge les fluides et l'énergie, mais il s'est avéré qu'il souhaitait plutôt que Belley les assume et leur refacture. Le Conseil Municipal les a donc réinjectés dans leur budget et va leur refacturer.

Les choix qui ont été faits par le S.I.E.A ont permis d'avoir une année 2024 plutôt favorable pour l'électricité. Ils attendent les éléments pour 2025 : d'autres postes qui sont très mineurs, un peu de recours en personnel extérieur pour certains événements qui ont eu lieu cette année et qui vont se terminer avec 15 000 euros de demande de crédit. Le budget masse salariale était un peu pessimiste et a pu être réduit de 32 000 euros, ce qui finance ces différentes lignes vues juste avant.

APPROUVE À L'UNANIMITÉ

D-01C – BUDGET ANNEXE RÉSEAU CHALEUR BOIS - DÉCISION MODIFICATIVE n°1

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances, informe les membres du Conseil Municipal que le budget annexe Réseau chaleur bois a été adopté le 28 mars 2024.

Il convient aujourd'hui de prendre une décision modificative n° 1 afin de modifier certaines opérations comptables.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal les transferts de crédits, conformes aux renseignements comptables détaillés en annexe.

Les membres de la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

M. Richard BENISTANT explique qu'avec la section investissement en dépenses de fonctionnement, ils avaient des travaux d'amélioration du bâtiment ou de sécurisation en gestation depuis un an et demi. ~~Plusieurs choses sont en cours.~~

Sur cette fin d'exercice, ils vont traiter le stockage des cendres de manière plus aboutie. En effet, les stockages des cendres étaient intégrés dans le bâtiment central où il y a les chaudières, mais il n'y a pas beaucoup de place et ce n'est pas très pratique pour les équipes. Ils vont donc faire un stockage à l'extérieur qui sera sec.

Ils ont pu arriver à un devis à 18 000 euros

D'autres travaux doivent être faits, mais ils rencontrent des difficultés à sortir l'argent. Cela concerne toute la circulation en sécurité sur les toitures : les lignes de vie ne sont pas suffisamment abouties et ne permettent pas de circuler facilement sur tous les points du toit avec des décrochages et des rattachages. Il n'y a pas de risque avéré, mais ils peuvent mieux faire. Cette partie-là passera en 2025.

Ce réseau chaleur bois tourne bien cette année et les projections montrent qu'ils auront un exercice excédentaire cette année comme prévu.

APPROUVE À L'UNANIMITÉ

D-02 – BUDGET COMMUNAL – SUBVENTION CINÉMA L'ARLEQUIN - ANNÉE 2024

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances, informe les membres du Conseil Municipal que suivant l'article 3 de la convention du 16/04/2021 et en vertu des délibérations du 12 mars 2012 et du 03 juillet 2017 la commune de Belley, après réception du rapport d'activité et des comptes annuels, verse une subvention annuelle au cinéma l'Arlequin.

*Au regard des éléments transmis au titre de l'année 2024, il est proposé d'allouer une subvention de **12 960 €** au cinéma l'Arlequin.*

Les membres de la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur le versement de cette subvention.

M. Richard BENISTANT rappelle que le cinéma avait fait l'objet d'un subventionnement à partir de 2012 et une délibération avait été votée à cette époque. Ils étaient un peu en dessous de 12 000 euros avec la mise en place d'une logique qui consistait à aider le cinéma, ce qui est permis par la loi, dans le cadre de sa vocation culturelle sur le territoire, sur une industrie qui n'est pas toujours simple, de façon à promouvoir aussi un cinéma culturel, avec une ouverture d'esprit. La commune a abondé systématiquement pendant le Covid pour aider, même si l'État le faisait à l'époque.

Belley continue d'aider son cinéma et propose de reconduire une somme de 12 960 euros au bénéfice de l'Arlequin. En contrepartie, il y a une discussion avec Christine BRUYAT, Annie CLUZEL et le gestionnaire de l'Arlequin pour voir les animations culturelles qu'il est possible de faire autour de la programmation. Il y a donc une discussion ouverte et régulière avec le gérant du cinéma.

M. Bernard MEYRAND informe qu'il est à la commission culture depuis peu, mais il n'a pas l'impression qu'il y a une discussion sur ce dossier. Il aimerait bien que la commission culture soit saisie de ce dossier.

M. le Maire répond qu'ils transmettront le message à Mme CLUZEL, car c'est un sujet qu'il fallait mettre à plat avec le cinéma, avec M. Bernard ROY et avec une transparence au niveau du conseil dans la convention d'objectifs qui est aussi signée avec M. ROY. Cette convention ne passait pas spécialement au conseil pour l'instant.

M. Daniel PONCY répond qu'ils l'ont effectivement évoqué : ils avaient invité M. ROY à une précédente commission culture, mais M. MEYRAND n'était encore pas présent. Jusqu'à présent, ils reconduisent tacitement la subvention, mais ils peuvent en rediscuter lors d'une prochaine commission.

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

D-03 – Travaux de rénovation de l'éclairage public par remplacement des lampes LEDS – Demande de subvention auprès de l'État et du Fonds Vert

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des finances et de l'environnement, informe les membres du Conseil Municipal du dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'opération de rénovation de l'éclairage public par le remplacement des lampes obsolètes en lampes LEDS.

L'objectif principal de ce projet est de moderniser le parc d'éclairage public afin de maîtriser et limiter les dépenses énergétiques. Cette opération s'inscrit dans un programme global de modernisation de cet équipement public, établi sur plusieurs années. Ainsi, grâce au diagnostic réalisé en 2017, les premiers investissements ont déjà permis :

- Le remplacement et la mise en sécurité de l'ensemble des armoires de commande d'éclairage public.
- Le remplacement des lampes d'éclairage sur les axes structurants de la Ville et secondaires.

Cette tranche de travaux permet de réaliser le changement des lampes d'une partie du cœur historique de la Ville, tout en respectant les exigences de l'architecte des bâtiments de France.

Pour mémoire, les lampes sont constituées du système de pilotage et du système d'éclairage du point lumineux. Cette technologie permet la régulation du flux lumineux.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		23 763 €	40 %
Emprunts		€	%
Sous-total autofinancement		23 763 €	40 %
Union européenne		€	%
État – DETR ou DSIL		11 881 €	20 %
Fonds vert		23 762 €	40 %
Conseil régional		€	%
Conseil départemental		€	%
Fonds de concours CC ou CA		€	%
Autres (à préciser)		€	%
Sous-Total subventions publiques *		35 643 €	60 %
Total H.T.		59 406 €	100,00 %

La commission environnement du 18 septembre 2024 a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à :

- ADOPTER l'opération de rénovation 2024 de l'éclairage public par le remplacement des lampes en lampes LEDS
- APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

M. Richard BENISTANT rappelle que Belley est engagé depuis 2020 sur l'accélération des réhabilitations des armoires électriques, et dans le changement, le plus rapidement possible, des quasiment 2 500 points d'éclairage de la commune.

Dans le cadre de l'installation de l'aide, la gestion des éclairages a été un peu discriminante selon les points de la Ville pour essayer d'optimiser la consommation : c'est chose faite et cela donne de très bons résultats.

Ils sont sur la quatrième année d'investissement dans ces lampes, et, à la faveur de changements de lampes sur la partie hyper-centre-ville, il s'agissait d'obtenir la subvention dans la zone plus complexe, réclamant des éclairages plus spécifiques et plus onéreux pour respecter l'esthétique du centre-ville.

Ils sont donc allés chercher les subventions qui permettraient de limiter l'autofinancement à 40 %. Le reste du temps, c'est la Ville qui finance et qui, dans une projection à 60 % d'aides publiques, leur permettrait de limiter l'investissement sur le centre-ville, et donc de faire encore plus en 2025, avec les marges de manœuvre dégagées.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

E-01 – OPÉRATION FAÇADES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Madame Marie-Hélène Deschamps, Adjointe en charge de l'Urbanisme et du Commerce, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune a adopté la possibilité, dans le cadre de l'Opération Façades, d'octroyer des aides financières pour les personnes qui réaliseraient ces travaux.

Afin de verser ces aides financières après validation des dossiers par les organismes référents pour ces opérations (SOLHA pour les façades), à l'appui des mandats il faut fournir une délibération dans laquelle seront portés le nom du bénéficiaire et le montant de l'aide qui lui est accordée.

Le dossier qui est validé à ce jour et pour lequel le Conseil Municipal doit se prononcer est :

- **Programme Réfection Façades :**

<i>Monsieur MATHON Bernard pour l'immeuble situé 37 rue de la république 01300 Belley</i>	<i>1 067,07 €</i>
---	-------------------

Les membres de la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur le versement de cette subvention.

Mme Marie-Hélène DESCHAMPS évoque un dossier qui concerne une rénovation ayant eu lieu dans la rue de la République, il y a deux ans environ. Le dossier avait été validé mais n'a pas été présenté au conseil municipal et M. MATHON attendait sa subvention. Le dossier a été présenté en commission des Finances qui a donné un avis favorable, par conséquent, je vous invite à vous prononcer sur le versement de cette subvention.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

F-01B – BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL - ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances, informe les membres du Conseil Municipal que malgré les démarches du centre de gestion comptable d'Oyonnax pour le recouvrement des factures communales référencées dans la liste n° 6963532231 du 19 septembre 2024, relatives aux années 2016 à 2018 du Budget principal de la Commune, il n'a pas été possible d'encaisser ces recettes au titre du motif suivant :

- *Surendettement et décision effacement de dette.*

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ces créances pour un montant de 642,75 €.

Les membres de la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

F-02A – BUDGET COMMUNAL AJUSTEMENT PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE TIERS AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances, informe les membres du Conseil Municipal que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code général des collectivités territoriales a retenu comme une dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour créances douteuses (article L2321-29 ; R2321-2 et R2321-3 du CGCT).

La méthode progressive de provisionnement a été mise en œuvre par délibération du 2 novembre 2021 selon les modalités ci-dessous :

Ancienneté de la créance	Part de provisionnement
Créances année courante	2 %
Créances émises en (n-1)	10 %
Créances émises en (n-2)	20 %
Créances émises en (n-3)	40 %
Créances antérieures	70 %

Cette méthode s'applique sauf pour les créances :

- de personne physique en surendettement,
- d'entreprise en redressement ou en liquidation judiciaire.

Dans le cas présent la part de provisionnement est de 100 %.

Monsieur BENISTANT rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2023 les dettes relatives aux régies d'eau et d'assainissement ont été transférées au budget principal de la commune tout comme les provisions qui avaient été constituées.

Aussi au regard de l'état des restes à recouvrer en date du 22 novembre 2023 le constat est le suivant :

Référence budget	État des restes à recouvrer	Provision constituée au 01/01/2024
Commune	71 203 €	16 352 €
Régies eau et assainissement	234 983 €	280 013 €

La constitution de la provision ou son ajustement, par une reprise, au regard de celle constituée en n-1 est prévue une fois par an.

Aussi il est proposé :

Référence budget	Critères de provision	Ajustement de provision à effectuer
Commune	Délibération du 2 novembre 2021	Reprise de provision 1 360 €
Régies eau et assainissement	100 % des dettes	Reprise de provision 45 030 €

Conformément aux critères ci-dessus, pour le budget principal de la commune, le montant de provision s'élève à 249 975 € au titre de 2023.

En 2023 une provision de 296 365 € avait été constituée, une reprise de dotation de 46 390 € doit donc être effectuée en 2024.

Les crédits nécessaires sont inscrits dans la prochaine décision modificative afin d'alimenter le compte 7817 – Reprise sur dépréciations des actifs circulants.

Les membres de la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à accepter la reprise de provision pour créances douteuses et à autoriser le Maire à procéder aux écritures afférentes.

ADOpte À l'UNANIMITÉ

F-02B – BUDGET annexe PÔLE CULTURE - AJUSTEMENT POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE TIERS AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances, informe les membres du Conseil Municipal que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code général des collectivités locales a retenu comme une dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour créances douteuses (article L2321-29 ; R2321-2 et R2321-3 du CGCT).

La méthode progressive de provisionnement a été mise en œuvre par délibération du 2 novembre 2021 selon les modalités ci-dessous :

Ancienneté de la créance	Part de provisionnement
Créances année courante	2 %
Créances émises en (n-1)	10 %
Créances émises en (n-2)	20 %
Créances émises en (n-3)	40 %
Créances antérieures	70 %

Cette méthode serait appliquée sauf pour les créances :

- de personne physique en surendettement,
- d'entreprise en redressement ou en liquidation judiciaire.

Dans le cas présent la part de provisionnement est de 100 %.

Monsieur BENISTANT rappelle que :

- les états des restes seront arrêtés au 30 septembre de chaque année afin de déterminer le volume de créances douteuses à provisionner,
- la constitution de la provision ou son ajustement, par une reprise, au regard de celle constituée en n-1 est comptabilisé en octobre.

Conformément aux critères ci-dessous et au volume d'impayés de 16 081 € au 30/09, pour le budget Pôle culture, le montant de provision s'élève à 4 335 € au titre de 2024.

En 2023, une provision de 3 565 € avait été constituée, une dotation complémentaire de provision de 770 € doit donc être effectuée en 2024.

Les crédits nécessaires sont inscrits dans la prochaine décision modificative afin d'alimenter le compte 6817 – Dotation sur provision pour dépréciation des actifs circulants.

Les membres de la commission des finances ont émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à accepter l'ajustement à la hausse de provision pour créances douteuses et à autoriser le Maire à procéder aux écritures afférentes.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

F-03 – Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) - Modification des statuts

M. Richard BENISTANT, Adjoint chargé des finances et de l'environnement, informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de modifier les statuts du SIEA afin de permettre l'intervention du SIEA en tant que prestataire de services dans des domaines plus étendus que ce que permet la rédaction actuelle de l'article 2.7 des statuts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-20 et L. 5211-56 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 août 2018 portant modification de certaines dispositions des statuts du SIEA ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° DE202406079 en date du 26 juin 2024 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;

Vu le projet de modification des statuts annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 18 septembre 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts du SIEA afin de permettre la réalisation de prestations de services au bénéfice des communes membres, de collectivités territoriales, d'établissements publics de coopération intercommunale, de syndicats mixtes et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de l'expertise du SIEA.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 2.7 – Mise en commun de moyens et activités accessoires – du paragraphe suivant :

« 2.7.8. : Le SIEA pourra, à la demande d'un membre, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public de coopération intercommunale, d'un syndicat mixte et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de son expertise, assurer des prestations de services se rattachant à son objet et ses compétences, dans les conditions de l'article L. 5211-56 du CGCT et sous les réserves cumulatives :

- Que le bénéficiaire de ladite prestation de service dispose d'un siège social domicilié sur le territoire national français ;
- Que cette activité demeure accessoire ;
- Que cette activité s'exerce dans le respect de l'application éventuelle des règles de la commande publique.

Une collectivité territoriale ou un autre établissement public de coopération intercommunale peut confier au SIEA dans le cadre des textes en vigueur, le soin de réaliser en son nom et pour son compte une opération sous mandat liée à ses activités.

La participation financière pour effectuer ces prestations comprendra les frais occasionnés par le service et les frais de structures nécessaires. »

Les membres du Conseil Municipal sont invités à

APPROUVER dans leur intégralité les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;

AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

G-01A – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Madame Nadine THEVENOT, Conseillère Municipale déléguée aux ressources humaines et à la sécurité au travail, informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois permanents de la collectivité à temps complet, à la suite de mouvements de personnel et à des réorganisations de services :

Affectations sur postes déjà créés, mais jusqu'à présent vacants :

- 4 postes de gestionnaire service administratif

Poste déjà créé, mais devenu vacant :

- 1 poste d'agent de Police Municipale

Création de postes, mais vacants :

- 3 postes de gestionnaire service administratif

Le comité social territorial a émis un avis favorable lors de sa séance du 20 septembre 2024

*La commission des finances et des ressources humaines a émis un avis favorable.
Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet.*

ADOpte À l'UNANIMITÉ

G-01B – PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET

Madame Nadine THEVENOT, Conseillère Municipale déléguée aux ressources humaines à la sécurité au travail, informe le Conseil Municipal qu'à la suite de mouvements de personnel, il convient de mettre le tableau permanent des emplois à temps non complet à jour, comme suit :

Créations de postes, mais non pourvus :

- 1 poste de référente école d'une durée hebdomadaire de 31 heures annualisées

- 1 poste d'enseignant de musique d'une durée hebdomadaire de 12 heures

- 1 poste d'enseignant de musique d'une durée hebdomadaire de 8 heures

Postes déjà créés, mais devenus vacants

- 2 postes d'Agent de Surveillance de la voie publique (ASVP) d'une durée hebdomadaire de 28 heures

Suppression de poste devenu vacant

- 1 poste de gestionnaire service administratif, d'une durée hebdomadaire de 32h30

*Le comité technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 20 septembre 2024
La commission des finances et des ressources humaines a émis un avis favorable.*

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ces mouvements de personnel.

ADOpte À l'UNANIMITÉ

G-02 – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Madame Nadine THEVENOT, Conseillère Municipale déléguée aux ressources humaines et à la sécurité au travail, indique que les collectivités territoriales peuvent réglementairement recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Ces recrutements peuvent être effectués par contrat à durée déterminée de maximum 12 mois, renouvellement compris, pendant une période de 18 mois consécutive pour un accroissement temporaire d'activité.

L'article 136 de la loi n° 84-53, précise que la rémunération des agents contractuels est fixée selon les dispositions des deux premiers alinéas de l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983. Ils perçoivent donc le traitement indiciaire, éventuellement le supplément familial de traitement, afférent aux emplois auxquels ils sont nommés et ils peuvent bénéficier du régime indemnitaire dans les conditions fixées par la délibération pour ce type de personnel.

En application de l'article 5 du décret du 15 février 1988, les agents qui, à la fin de leur contrat, n'auront pu bénéficier de leurs congés annuels seront indemnisés dans la limite des 10 % des rémunérations totales brutes perçues pendant le contrat.

Considérant qu'en raison de la variation des effectifs d'enfants fréquentant les activités périscolaires, et de l'activité de certains services (missions administratives et techniques), il y a lieu de créer les emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité suivants :

Filière Technique :

- 2 postes d'Adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 35 heures
- 1 poste d'Adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 11 heures
- 2 postes d'Adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 8 heures
- 2 postes d'Adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 6 heures
- 1 poste d'Adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 6h31 annualisées
- 2 postes d'Adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 4 heures annualisées
- 1 poste d'Adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 2 heures.

Filière Administrative :

- 2 postes d'Adjoint Administratif d'une durée hebdomadaire de 28 heures
- 2 postes d'Adjoint Administratif d'une durée hebdomadaire de 35 heures

Filière Animation :

- 1 poste d'Adjoint d'Animation d'une durée hebdomadaire de 30h60 annualisées
- 1 poste d'Adjoint d'Animation d'une durée hebdomadaire de 30 heures
- 1 poste d'Adjoint d'Animation d'une durée hebdomadaire de 26 heures
- 1 poste d'Adjoint d'Animation d'une durée hebdomadaire de 21h29 annualisées
- 1 poste d'Adjoint d'Animation d'une durée hebdomadaire de 21 heures
- 1 poste d'Adjoint d'Animation d'une durée hebdomadaire de 19 heures annualisées
- 1 poste d'adjoint d'Animation d'une durée hebdomadaire de 15h
- 1 poste d'Adjoint d'Animation d'une durée hebdomadaire de 15 h annualisées
- 1 poste d'Adjoint d'Animation d'une durée hebdomadaire de 13h40 annualisées
- 1 poste d'Adjoint d'Animation d'une durée hebdomadaire de 12h65 annualisées
- 1 poste d'Adjoint d'Animation d'une durée hebdomadaire de 11h46 annualisées
- 2 postes d'Adjoint d'Animation d'une durée hebdomadaire de 11 heures

La commission des finances et des ressources humaines a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ces recrutements.

ADOpte À l'UNANIMITÉ

G-03A – PERSONNEL COMMUNAL - REMBOURSEMENT FRAIS DE VISITE MÉDICALE À UN AGENT

Madame Nadine THEVENOT, Conseillère Municipale déléguée aux ressources humaines et à la sécurité au travail, informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Pierre FUCINA, agent de la commune, a supporté des frais de visite médicale pour le renouvellement du permis de conduire « groupe lourd » d'un montant de 36 €.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder au remboursement de ces frais sur le compte de l'agent.

Les membres de la commission des finances ont émis un avis favorable.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

G-03B – REMBOURSEMENT ÉQUIPEMENT MÉDICAL À UN AGENT PORTEUR DE HANDICAPS DANS LE CADRE DU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Madame Nadine THEVENOT, Conseillère Municipale déléguée aux ressources humaines et à la sécurité au travail, informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du maintien dans l'emploi d'un agent porteur de handicaps, le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées dans la Fonction Publique) peut attribuer des financements aux dépenses engagées par les agents, pour des équipements médicaux.

Ce financement vient en déduction des remboursements de sécurité sociale et de mutuelle et les collectivités peuvent rembourser à un agent, un reste à charge, en cas de faible participation du FIPHFP, calculée sur les tarifs de remboursement de la sécurité sociale.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Municipal de rembourser à un agent, sur son compte bancaire, la somme de 1 370 € correspondant au reste à charge lié à l'achat de prothèses auditives. La commission des finances et des ressources humaines a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur le versement de cette aide financière.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

H-01 – CHEMIN DE LA CAMUSETTE – ACQUISITION D'UNE PARCELLE À DES FINS DE RÉGULARISATION FONCIÈRE

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 1111-1 et L. 1111-4 ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1 ;

Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, Adjointe en charge de l'urbanisme, informe les membres du Conseil Municipal que la SARL NH propose de céder à la Commune une bande de terrain, cadastrée A 2 174, à des fins de régularisation foncière.

***Considérant** que l'acquisition de cette bande parcellaire permettrait à la Commune de l'intégrer à son domaine public routier (Chemin de la Camusette).*

Il est proposé au Conseil Municipal de voter l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle n° A 2 174 d'une surface de 118 m², à son propriétaire, la SARL NH LOTISSEMENTS, immatriculée sous le SIREN n° 483 826 327.

La Commune prendra à sa charge les frais de rédaction et de passation de l'acte.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

H-02 – Chemin de Cublond – Servitude pour le passage de réseaux d'un lotissement sur l'emprise d'un chemin rural (parcelle A 1943)

VU l'article D. 161-15 du Code rural et de la pêche maritime ;

VU le permis d'aménager n° PA00103423C0001 délivré le 10 août 2023 ;

Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, Adjointe à l'urbanisme, rappelle que la société HOLDING MD, en sa qualité de lotisseur, a sollicité la commune pour la constitution d'une servitude pour le passage de réseaux sur l'emprise du chemin rural (parcelle cadastrée section A n° 1943). Cette servitude doit permettre le raccordement aux réseaux du lotissement tel qu'il a été autorisé par le permis d'aménager n° PA00103423C0001 délivré le 10 août 2023.

***Considérant** que cette servitude ne remet pas en cause l'affectation du chemin à l'usage du public,*

***Considérant** l'intérêt de ce projet pour le développement de la commune,*

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser la constitution d'une servitude de passage et de tréfonds sur le chemin rural cadastré A 1943 au profit de la société HOLDING MD, en sa qualité de lotisseur, et des futurs propriétaires des lots du lotissement « Les Jardins de Véronne ».

La servitude comprendra le droit d'installer en tréfonds tous réseaux nécessaires à la viabilisation du lotissement (eau potable, eaux usées, électricité, télécommunication).

La servitude sera consentie à titre gratuit et la société HOLDING MD prendra à sa charge tous les frais de préparation (acte notarié, enregistrement).

En outre, le bénéficiaire de la servitude s'engagera à remettre en état le chemin rural une fois ses travaux d'installation réalisés.

La commission travaux – urbanisme a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet.

ADOpte À l'UNANIMITÉ

I-01 – SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE – Modification n° 1 de la composition de la Commission Locale (délibération remontée en rapport détaillé à la demande du groupe la minorité)

Monsieur Daniel PONCY, Vice-président de la commission culture, du patrimoine et du rayonnement de la Ville, rappelle au Conseil Municipal :

- *La délibération en date du 31 mai 2021, portant sur le projet de délimitation du périmètre du Site Patrimonial Remarquable ;*
- *Le décret du ministère de la Culture du 25 juillet 2022 et notifié par la préfecture le 14 octobre 2022 portant sur le classement du Site Patrimonial Remarquable ;*
- *La délibération du 12 décembre 2022, portant sur la création et la composition de la Commission Locale.*

Dans le cadre du respect du décret n° 2017-456 du 29 mars 2017, il y a lieu de modifier la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Belley en raison du changement des représentants de l'association « Fondation du Patrimoine ».

Après avoir consulté Madame la Préfète qui a agréé cette Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Belley, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la composition suivante pour une commission de 12 titulaires et 12 suppléants :

1. Membres de droit :

ORGANISMES – FONCTIONS
Maire de Belley (Président de la Commission) Ou son représentant
Préfet(e) du département de l'Ain Ou son représentant

DRAC AURA : <i>Directeur(rice) Régional(e) ou son représentant</i>
UDAP de l'Ain : <i>Adjoint(e) à la Chef(fe) de service, Architecte des bâtiments de France ou Chef(fe) de service, Architecte des bâtiments de France</i>

2. Représentants élus :

ORGANISMES – FONCTIONS	PRÉNOMS - NOMS
<i>Adjointe à la culture, patrimoine, rayonnement Vice-président commission culture patrimoine, rayonnement</i>	<i>Annie CLUZEL (Titulaire) Daniel PONCY (Suppléant)</i>
<i>Adjointe à l'urbanisme et commerce Vice-présidente de la commission commerce, foire et marchés</i>	<i>Marie-Hélène DESCHAMPS (Titulaire) Nadine THEVENOT (Suppléante)</i>
<i>Adjointe au social, famille, logement, politique de la ville, santé, vice-présidente du CCAS Vice-président commission sécurité</i>	<i>Annie DELPON (Titulaire) Charles GUILLON (Suppléant)</i>
<i>Adjoint en charge des travaux et transports Vice-président commission travaux et transports</i>	<i>Dominique CANOT (Titulaire) Sébastien CARRON (Suppléant)</i>

3. Personnes qualifiées :

ORGANISMES – FONCTIONS	PRÉNOMS - NOMS
CAUE : <i>Directeur du CAUE de l'Ain Architecte-conseiller CAUE</i>	<i>Baptiste MEYRONNEINC (Titulaire) Sylvain PONS (Suppléant)</i>
CCBS : <i>Instructrice en urbanisme Responsable du service aménagement urbanisme et habitat</i>	<i>Sabine BERTRAND (Titulaire) Émeline AUCAGNE (Suppléante)</i>
Service patrimoine CCBS : <i>Chargée de mission patrimoine et culture Office de tourisme Bugey-sud Grand Colombier : Guide conférencière et chargée de commercialisation</i>	<i>Émilie ROUMAGOUX (Titulaire) Florence-Audrey BOURGEAT (Suppléante)</i>
Service patrimoine culturel du Département : <i>Responsable du service Chargée de la valorisation du patrimoine bâti</i>	<i>Laurence BAILLY (Titulaire) Muriel JACQUEMONT (Suppléante)</i>

4. Représentants des associations :

ORGANISMES – FONCTIONS	PRÉNOMS - NOMS
Association Belley à cœur : <i>Président de l'association Membre de l'association</i>	<i>Philibert MARQUIS (Titulaire) Daniel GOYARD (Suppléant)</i>
Association Société savante le Bugey : <i>Présidente de l'association Membre de l'association</i>	<i>Cécile LHERITIER (Titulaire) François DALLEMAGNE (Suppléant)</i>
Union des commerçants et artisans de Belley : <i>Président de l'UCAB Membre de l'UCAB</i>	<i>Loïc KATA (Titulaire) Sandrine JACOBS (Suppléante)</i>
Fondation du patrimoine : <i>Délégué départemental Déléguée départementale</i>	<i>Michel COEN (Titulaire) Marie-Françoise BONNARD (Suppléante)</i>

ENTENDU l'exposé présenté par Monsieur Daniel PONCY, Vice-président de la commission culture, du patrimoine et du rayonnement de la Ville.

La commission culture a émis un avis favorable le 16 septembre 2024.

La commission urbanisme a émis un avis favorable le 23 septembre 2024.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet.

M. Bernard MEYRAND rappelle que lors de la mise en place du Site Patrimonial Remarquable, ils avaient demandé une place dans les quatre élus, et il constate qu'ils n'ont toujours pas de place. Il repose donc la question de cette commission qui est importante et considérée comme assez stratégique.

Si la réponse est non, ils s'abstiendront dans ce cadre-là.

M. le Maire remarque qu'il n'y a que des adjoints dans la fonction élus, et qu'ils sont assez contraints. Il reposera la question de M. MEYRAND, mais ajoute qu'il y a des personnes titulaires vraiment clés sur ces compétences et il faut qu'elles soient présentes. Malheureusement, ils n'ont pas de possibilité, même de Conseillers Municipaux.

ADOpte Par 24 voix POUR et 4 abstentions (Mmes DEMENTHON, ROZIER et MM MEYRAND et SEDDIKI)

I-02 – Demande de subvention au Conseil départemental de l'Ain pour l'acquisition d'automates de prêt pour la médiathèque

Monsieur Daniel PONCY, Vice-président de la commission culture, patrimoine, rayonnement, informe les membres du Conseil Municipal du souhait d'acquisition d'automates de prêt par la médiathèque à la suite de travaux récents de réaménagement des espaces.

Ces automates seront installés dans les sections adolescents/adultes, jeunesse et dans l'espace « retour ». Cet outil muni d'un lecteur à Code-barres permet aux usagers d'enregistrer en autonomie leurs documents sur leur carte de lecteur et de consulter leur compte-abonné.

Cette acquisition poursuit plusieurs objectifs :

- Améliorer l'accueil du public : favoriser l'autonomie des usagers et privilégier un accueil personnalisé du public par les agents de la bibliothèque (conseils, échanges...);
- Être en adéquation avec l'évolution et la modernisation des médiathèques françaises en proposant un service déjà présent dans de nombreux établissements ;
- Enlever la banque de prêt dans chaque espace pour permettre un gain de place et une proximité physique des agents avec les lecteurs.

Une subvention du département à hauteur de 40 % de la dépense totale H.T. est attendue soit 4 460.00 € au regard du plan de financement ci-après :

BUDGET PRÉVISIONNEL			
DÉPENSES TTC		RECETTES	
3 automates de prêt Bibliotheca	10 764,00	Investissement voté pour le projet (BP 2024)	8 196,00
Connecteurs Afi Nanook	1 380,00		
Mobilier sur mesure Reboursin	1 836,00	Investissement mobilier médiathèque	1 124,00
		Département de l'Ain	4 660,00
TOTAL	13 980,00		13 980,00

Les membres de la commission culture, animation, patrimoine ont émis un avis favorable pour solliciter cette subvention auprès du Département.

La commission finances a émis un avis favorable.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

I-03 – ÉPICURIENNES DE BELLEY – FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE – Modalités de remboursement des intervenants

Monsieur Daniel PONCY, Vice-président de la commission culture, patrimoine, rayonnement, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Ville de Belley organise « Les Épicuriennes de Belley, festival de la gastronomie » chaque année en début du mois d'octobre.

Cette manifestation a pour objectifs l'éducation et la transmission du goût dès le plus jeune âge, la valorisation des professionnels de l'alimentation ainsi que des jeunes en formation, la promotion de la gastronomie, le rayonnement de Belley et du Bugey lors d'un rendez-vous annuel qui perpétue l'héritage culturel de Brillat-Savarin.

Des intervenants sont sollicités pour le programme de l'événement : animer une conférence, des ateliers, réaliser des démonstrations culinaires et autres temps forts du festival.

La Ville de Belley s'engage à les indemniser en prenant en charge (ou en remboursant sur justificatifs) leurs frais de transport, de restauration et hébergement éventuel.

La commission culture, animation, patrimoine a émis un avis favorable.

La commission des finances a émis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur cette délibération.

ADOpte À l'UNANIMITÉ

J-01 – Convention de servitudes ENEDIS – Route de Saint-Germain

M. Dominique CANOT, Adjoint aux Travaux et Transports, informe les membres du Conseil Municipal qu'ENEDIS va entreprendre des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique route de Saint-Germain. Les travaux doivent traverser la propriété de la Ville de Belley sur les parcelles cadastrées section AR n° 272 et 308.

Il convient aujourd'hui d'établir une convention de servitudes ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles ENEDIS implante et assure l'exploitation, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages.

La convention relative aux parcelles n° AR n° 272 et 308 est conclue pour une indemnité unique et forfaitaire de zéro euro.

Cette convention prendra effet à sa signature pour toute la durée des ouvrages ou de tous les autres ouvrages qui pourraient leur être substitués, sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant avec une emprise moindre.

La commission Travaux - transports a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur cette servitude.

ADOpte À l'UNANIMITÉ

Questions et informations diverses :

Mme Marie-Christine ROZIER revient sur le stationnement et la possibilité du trafic pour les professionnels de santé qui se plaignent vraiment sur le sujet. Entre la période de travaux, tous ceux qui font du travail à domicile, mais aussi sur la périphérie, certaines personnes, surtout des professionnels de santé, rencontrent vraiment des difficultés pour circuler et ils perdent énormément de temps.

Pour se garer et pour le temps de stationnement, il faut aller assez loin alors qu'ils opèrent surtout sur la Ville ou en périphérie. Certains parlent de se déplacer à vélo, car ils n'arrivent plus à se garer très facilement vers les patients.

M. le Maire répond qu'il est toujours surpris d'entendre ces plaintes. Il est vrai qu'ils ont cumulé beaucoup de travaux ces derniers temps, ils ont changé le sens de circulation et certaines personnes n'ont pas encore pris de nouvelles habitudes et se perdent un peu. M. le Maire rappelle la présence du parking souterrain SEMCODA, qui est très pratique et propose une heure de gratuité.

Mme Marie-Christine ROZIER rétorque que ce parking n'est pas pratique pour les personnes âgées, certaines ne veulent plus venir et ont moins de facilité pour conduire.

M. le Maire répond qu'il y a l'ascenseur juste à côté, ainsi que des places familles et PMR. Tout est bien pensé.

Mme Marie-Christine ROZIER répond qu'il est opérationnel, mais que les personnes de 80 ans ne vont pas y aller. Ils ne savent pas où aller pour récupérer leur ticket, ils le perdent et payent 30 euros à la sortie. L'accès n'est pas fait pour eux.

M. le Maire prend ce problème sérieusement, car il a eu beaucoup de retours sur les sens de circulation, les travaux. Mais il y a le parking SEMCODA, ils ont schématisé les places au sol pour être vraiment à proximité de la porte, les gens n'ont plus qu'à monter, et ils ont une heure gratuite.

Mme Marie-Christine ROZIER répond que l'heure gratuite peut être valable dans certains cas, mais quand on est chez le médecin c'est plus compliqué.

M. le Maire pense que les gens méconnaissent ce parking souterrain et ne s'y engagent pas, car Belley a une très mauvaise expérience du parking souterrain. Il faut que la Ville accompagne le changement, que les gens essaient et s'habituent. M. le Maire évoque également le transport à la demande, qui est méconnu.

Mme Marie-Christine ROZIER répond qu'il y a encore des petits ratés et que des personnes lui ont raconté leurs mauvaises expériences.

M. le Maire parle de la navette qui arrive à Coron et pense que la fin des travaux, prévue pour début novembre, devrait arranger les choses.

Mme Marie-Christine ROZIER rebondit sur le sujet en évoquant le tarif de la navette (1 euro pour deux heures) qui n'est pas satisfaisant pour les personnes qui ont des petits revenus et qui vont, par exemple, au kiné plusieurs fois par semaine. Elle émet l'idée de faire un abonnement à l'année au lieu de 20 euros par mois.

M. le Maire lui propose de remonter toutes ces infos à l'Interco, car il y a une tarification spéciale. On ne peut pas dire que ce soit cher, mais ils pourront voir avec la fréquentation durant le mois gratuit. Il ne faut surtout pas que ce soit un point bloquant, car la tarification est quand même très faible.

Politique publique :

M. Abderrahmane SEDDIKI évoque ensuite la majorité municipale qui a formulé des critiques, sinon observé des réserves, vis-à-vis des politiques publiques des précédents gouvernements. Il ajoute que la droite républicaine à laquelle les conseillers de la majorité appartiennent vient de rejoindre les Macronistes pour prendre la direction des affaires. L'annonce du prochain budget montre qu'il y a encore une diminution dans les dotations aux collectivités, avec un chiffre de 5 milliards d'euros qui est avancé. Il demande aux élus si leur majorité va apporter son appui, étant donné que la droite républicaine est présente, ou si elle va continuer d'être sur la réserve comme elle le fait habituellement. Au-delà de cette question, l'important est que tout le monde est inquiet : pour Belley, qu'est-ce qui sera impacté à travers cette réduction qui arrive au niveau social, service public, la culture, la santé, l'écologie ?

M. Abderrahmane SEDDIKI rapporte également qu'une personne a trouvé inadmissible que la foire de Saint-Martin ne se réalise pas encore cette année.

M. le Maire répond que pour ce qui est de la situation politique, ce n'est pas un cadeau pour M. BARNIER de reprendre cette situation dans un contexte où le gouvernement est composé au dernier moment. D'autant plus qu'il n'y a pas de majorité franche pour pouvoir agir et mener ces réformes, donc il va falloir faire des compromis.

Les Maires s'inquiètent depuis des années en traitant les budgets. Pour Belley, M. le Maire essaie de minimiser certains débats, car il faut se serrer les coudes. Il regrette la baisse du budget pour la justice, et déplore tout ce qui se passe en France sur le plan du travail, de la santé et de l'éducation nationale. Malgré tout, il lui semble que M. BARNIER est la meilleure des cartes pour la France, mais ils le sauront dans les mois à venir.

M. Bernard MEYRAND est tout de même surpris, car il a l'impression que cela ne préoccupe pas M. le Maire que 32 % à 40 % de Belleysans votent pour le RN, et qu'il a laissé faire les choses sans intervenir. Il regrette également que M. le Maire ne parle pas des 120 ou 130 députés RN au sein de l'Assemblée, et qui vont guider M. BARNIER sur un certain nombre de cas et notamment la sécurité. Mais s'il y avait des solutions à la 33e loi sur l'immigration qui est créée par la France depuis 20 ans, cela se saurait. Pour lui, malgré les critiques de M. le Maire sur une partie de la gauche, c'est peut-être dans cette gauche qu'on trouvera les racines pour fonctionner autrement.

M. le Maire répond qu'il n'en est pas convaincu, que c'était une erreur de passer en quinquennat et de faire un non-cumul des mandats, et que tout cela a fragilisé la Ve République. Pour lui, cette Assemblée ne portera aucun fruit, à moins qu'il y ait un changement de président.

M. Charles GUILLON annonce qu'il est à leur disposition pour parler de ce qui se passe dans l'administration pénitentiaire, qu'il a bien connu avant l'arrivée de la gauche et après.

Concernant la foire de Saint-Martin, M. le Maire est attristé de son déclin d'année en année. Il voulait l'accoler au vide-greniers, mais cela n'aurait pas la même saveur qu'à l'époque. Même du côté des commerçants, il constate qu'ils jouent moins le jeu et les consommateurs s'orientent différemment.

Le vide-greniers a un beau succès, mais il faut bloquer la Ville pour un nombre suffisant de commerçants qui sont motivés pour travailler un dimanche matin.

Mme Nadine THEVENOT ajoute que très peu d'exposants se sont inscrits, et elle se demande si cela vaut la peine de bloquer la Grande Rue pour si peu de monde, et si cela ne renverrait pas une mauvaise image. Il faut accepter le fait qu'ils ne puissent plus faire la foire de Saint-Martin, car cela n'intéresse personne. Et quand la météo joue contre eux, plus personne ne se présente alors qu'ils ont mobilisé un agent pour fermer la Grande Rue.

M. le Maire fait remarquer qu'en contrepartie, nous avons fait du marché de Belley une réussite quand nous avons pris la décision du 100 % piétonnier : samedi, c'était plein. Nous avons fait le café-rencontre, les élus engagés locaux sont allés sur le terrain et les gens ont été satisfaits. Il faut parier sur ce qui fonctionne et investir sur ce qui fonctionne bien.

Il pense qu'il y a quelque chose à faire avec le vide-greniers, comme réorganiser les choses une fois par an pour lui donner une dimension plus importante.

L'ordre du jour épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21h30.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 14 octobre 2024

Belley, le 22 novembre 2024

La secrétaire de séance



Nadine THEVENOT

Le Maire,



Dimitri LAHUERTA